

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1076 accordant la sujétion française au nommé Nacer Ahmed

n° 1076

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 septembre 1945

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro
30 septembre 1945

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances ces 3 juin et 4 septembre 1944

Vulla requête en date du 5 juin 1945 par laquelle le nomme Nacer Ahme d, né en 1909, fils de feu Ahmed Nacer et de feu Zahra bint Ali. de race : arabe Machlihi. né à Moka (Yémen» ; domicilié à Djibouti Ambouli : profession : navigateur ; situation de famille : marié avec la nom mée Kadra bint Ahmed ; père d'un enfant Mariam Nace:, 17 ans, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français

Vull'avis favorable du Commandant de Cercle ;

TEXTE INTÉGRAL

que le nommé Nacer Ahmed, fils de feu Ahmed Nacer et de feu Zahra bint Ali. arabe Machlihi, domicilié à Djibouti Am bouli, est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité.

J. BEYRIES.